



Sit-in et référé pour le Grand Ecran Italie



Un sit-in demain soir lors de la dernière séance au Grand Ecran et un référé devant le tribunal administratif pour non-respect du cahier des charges, c'est la contre-attaque de l'association "sauvons le grand écran" qui a réuni la presse et les associations partenaires au restaurant "El Rancho", au-dessus du Grand Ecran Italie, place d'Italie dans le 13e, ce matin.

Après une brève présentation du Grand Ecran Italie et ses 240 m² d'écran, de sa scène de 200 m², Marie-Brigitte Andréi, la présidente de l'association a rappelé que le cahier des charges, signé entre la mairie de Paris et la société Gaumont en 1989, prévoit une exploitation à des fins cinématographiques du Grand Ecran jusqu'en novembre 2006. Or, Jean-Pierre Decrette, directeur du développement des salles Pathé-Gaumont, dans une interview au journal "Le Parisien" du 23 décembre, confirme la fermeture de la salle le 3 janvier et dément toute obligation d'exploitation de la salle jusqu'en novembre 2006. Il précise même les repreneurs : Habitat et H&M. La position d'Europalaces, propriétaire du Grand Ecran, est d'affirmer que la salle n'est pas rentable et que l'avenir est au multiplexe. Jean-Mathieu Thibert, président de l'association "sur les toiles de Paris, mémoires et sauvegarde des salles de cinéma", s'inscrit en faux : le seuil de rentabilité de la salle est de 309.520 entrées par an, or en 2004, malgré une mauvaise programmation, le Grand Ecran a fait 301.058 entrées selon le Film Français. Par ailleurs, la fréquentation des salles de cinéma a baissé en 2005 de 12% en moyenne nationale alors que le Grand Ecran lui-même n'a baissé que de 10%, se classant au 13e rang des 90 salles parisiennes.

Un silence assourdissant

Il n'y a pour l'instant aucun projet culturel alternatif. C'est ce que déplore le collectif. Pour Jacques Toubon, l'ancien maire UMP du 13e et député européen, présent ce matin, le silence des pouvoirs publics est assourdissant. Le rôle de la mairie est de proposer un projet culturel alternatif. L'ancien maire rappelle qu'à la fin des années 80, la mairie de l'époque avait voulu un projet d'urbanisme à des fins culturelles et avait fait appel à l'architecte japonais Kenzo Tange pour concevoir cet espace de verre et d'acier. Pour Jacques Toubon, il n'est pas certain qu'un projet commercial soit conforme au plan de masse voulu à l'époque et à l'œuvre de l'architecte japonais.

L'association "sauvons le grand écran" a écrit à Bertrand Delanoë, le maire de Paris, avant les fêtes comme Michel Caraux, propriétaire des restaurants "El Rancho" et Hippopotamus au-dessus de la grande salle, au nom des commerçants du centre Italie 2. Michel Caraux estime que le Grand Ecran est indispensable à la vie économique de la place d'Italie.

Le ministère de la Culture en dernier recours

La CDEC, la commission départementale d'équipement commercial, doit se réunir le 10 janvier pour donner son avis et décider donc du sort du Grand Ecran. Parmi les membres de la commission, le maire de Paris, le maire du 13e, la Chambre de Commerce et un représentant des consommateurs. La mairie de Paris qui n'a toujours pas réagi sur ce dossier devra se prononcer ouvertement ce jour-là. Si la CDEC se décide en faveur du projet commercial, il restera à se tourner vers l'Etat et le ministère de la Culture qui peut trancher en dernier recours. Le référé devant le tribunal administratif est suspensif et donnera le temps d'élaborer un projet culturel alternatif.

Rédigé par 13 esprit media le lundi 02 janvier 2006 à 17:34